Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260120-20260108-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **23**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 14 janvier 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 01 08

Objet :

AFFAIRES FONCIÈRES – Convention de servitude – ENEDIS – Parcelles 118 AL 166 et 118 AL 167

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - M. LE DREZEN Philippe - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – M. QUINTIN Pascal - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. PINTO José a donné pouvoir à Mme RÉ Claire – M. MOREL Mathias a donné pouvoir à Mme PILLOT Mathilde - Mme LEPETIT Françoise a donné pouvoir à M. BODIN Daniel - Mme DELAROCHE Cécilia a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sabine GUÉRIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Rapporteur* : *Thierry NICOLAS

ENEDIS, par l'intermédiaire du bureau d'étude ERS Fayat, a présenté une demande de servitude de passage, pour une ligne électrique souterraine de 400 volts, sur les parcelles communales 118 AL 166 et 118 AL 167, sises allée des Blés d'Or et avenue de Beauvais.

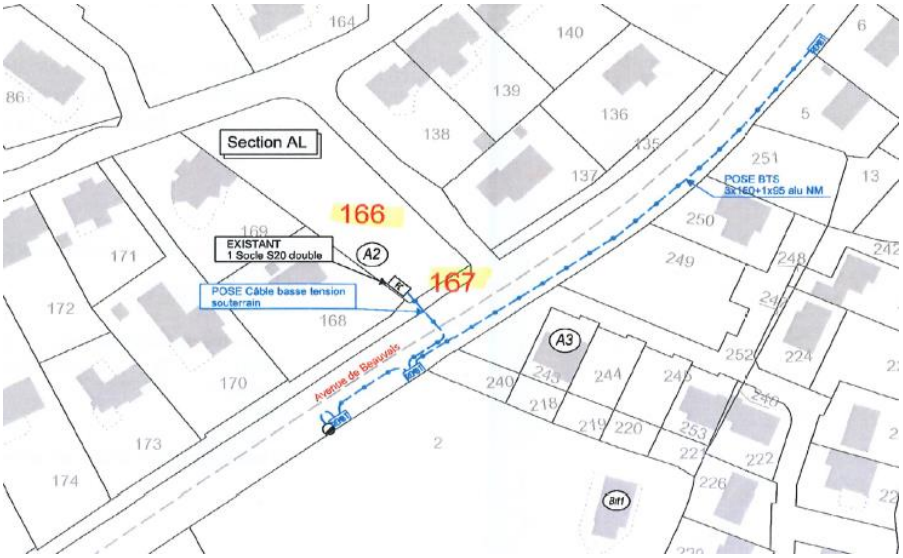
Il s'agit d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 7 mètres, ainsi que ses accessoires, sur les parcelles 118 AL 166 et 118 AL 167, afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Cette servitude est prévue pour la durée de l'ouvrage et à titre gratuit. Les conditions de réalisation de cette dernière sont précisées dans la convention ENEDIS ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260120-20260108-DE



Projet Enedis



***

Vu les articles L.2121-29 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles 2122-1 et 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Compte-tenu des éléments ci-dessus,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles 118 AL 166 et 118 AL 167,
- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno RICARD